

Le jeudi 03 avril 2025 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 28 mars 2025, s'est réunie sous la présidence de GUY CROZET.

Secrétaire de la séance : Xavier COHAS

Présents : GUY CROZET, Michel CHABRE, Michel GROSBELLET, Xavier COHAS, Emmanuel PHILIPPON, JACQUELINE GUILLOT, XAVIER DEJOB

Représentés :

Absents et excusés : Pascale MEILLAND

(N° 06\_01AVR\_2025)

*Budget primitif - LOTISSEMENT COMMUNAL ST MARCEL D'URFE 2025*

Le Maire présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 de la Commune LOTISSEMENT COMMUNAL ST MARCEL D'URFE,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,  
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

#### DELIBERE ET DECIDE :

##### ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune LOTISSEMENT COMMUNAL ST MARCEL D'URFE pour l'année 2025 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 43 955,7**

**En dépenses à la somme de : 43 955,7**

##### ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

##### **DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	18 000
042	Section à section	2 651,9
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>20 651,9</b>

**RECETTES**

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
042	Section à section	20 651,9
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>20 651,9</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT****DÉPENSES**

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
001	Solde d'exécution section investissement	2 651,9
040	Section à section	20 651,9
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>23 303,8</b>

**RECETTES**

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
0	Hors équipement	20 651,9
040	Section à section	2 651,9
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>23 303,8</b>

**GUY CROZET**  
Président de séance

**Xavier COHAS**  
Secrétaire de séance

(N° 07\_02AVR\_2025)

Lotissement : CFU/résultats 2024

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°MI\_2021\_5\_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	0,00	2 651,90	0,00	2 651,90	0,00
Opérations exercice	2 651,90	2 651,90	2 651,90	2 651,90	5 303,80	5 303,80
<b>TOTAUX</b>	2 651,90	2 651,90	5 303,80	2 651,90	7 955,70	5 303,80
Résultat de clôture			2 651,90		-2 651,90	
Restes à réaliser					0,00	0,00
Besoin / excédent de financement total					-2 651,90	
Pour mémoire : Virement à la section d'investissement						0,00

Michel CHABRE Adjoint au Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Michel CHABRE Adjoint au Maire vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, donne pouvoir à Michel CHABRE Adjoint au Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

Compte 1068 (recette d'investissement)	0,00
Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	0,00
Compte 001 (déficit d'investissement reporté)	2 651,90

GUY CROZET  
Président de séance

Xavier COHAS  
Secrétaire de séance

(N° 08\_03AVR\_2025)

*Budget primitif - service assainissement de saint Marcel d'Urfe 2025*

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 de la Commune SERVICE ASSAINISSEMENT DE SAINT MARCEL D'URFE,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,  
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DELIBERE ET DECIDE :**

**ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune SERVICE ASSAINISSEMENT DE SAINT MARCEL D'URFE pour l'année 2025 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 56 911,93**

**En dépenses à la somme de : 56 911,93**

**ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT****DÉPENSES**

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
011	Charges à caractère général	5 305
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 000
014	Atténuations de produits	788,44
042	Section à section	9 792
65	Autres charges de gestion courante	515,6
66	Charges financières	100
67	Charges exceptionnelles	210
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>17 711,04</b>

**RECETTES**

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	6 761,04
042	Section à section	3 920
70	Ventes produits fabriqués, prestations	4 030
74	Subventions d'exploitation	3 000
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>17 711,04</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT****DÉPENSES**

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
0	Hors équipement	17 864
040	Section à section	3 920
12	Création réseau	17 416,89
<b>TOTAL DEPENSES d'Investissement</b>		<b>39 200,89</b>

**RECETTES**

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
001	Solde d'exécution sect <sup>o</sup> d'investissement	24 408,89
040	Section à section	9 792
12	Création réseau	5 000
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSE MENT</b>		<b>39 200,89</b>

GUY CROZET  
Président de séance

Xavier COHAS  
Secrétaire de séance

(N° 09\_04AVR\_2025)

Assainissement : CFU/ résultats 2024

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°MI\_2021\_5\_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	6 863,00	0,00	18 855,89	0,00	25 718,89
Opérations exercice	11 613,76	11 511,80	4 239,00	9 792,00	15 852,76	21 303,80
<b>TOTAUX</b>	11 613,76	18 374,80	4 239,00	28 647,89	15 852,76	47 022,69
Résultat de clôture		6 761,04		24 408,89		31 169,93
Restes à réaliser					0,00	0,00
Besoin / excédent de financement total						31 169,93
Pour mémoire : Virement à la section d'investissement						0,00

GUY CROZET Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Michel CHABRE Adjoint au Maire vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, donne pouvoir à GUY CROZET Maire

pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

Compte 1068 (recette d'investissement)	0,00
Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	6 761,04
Compte 001 (déficit d'investissement reporté)	24 408,89

GUY CROZET  
Président de séance

Xavier COHAS  
Secrétaire de séance

(N° 10\_05AVR\_2025)

*Collectivité : CFU / résultats 2024*

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°MI\_2021\_5\_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	738 758,27	0,00	60 489,66	0,00	799 247,93
Opérations exercice	247 921,23	300 302,04	144 958,66	58 337,15	392 879,89	358 639,19
<b>TOTAUX</b>	247 921,23	1 039 060,31	144 958,66	118 826,81	392 879,89	1 157 887,12
Résultat de clôture		791 139,08	26 131,85			765 007,23
Restes à réaliser					0,00	14 369,37
Besoin / excédent de financement total						779 376,60
Pour mémoire : Virement à la section d'investissement						213 190,67

GUY CROZET Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Michel CHABRE Adjoint au Maire vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, donne pouvoir à GUY CROZET Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

Compte 1068 (recette d'investissement)	11 762,48
Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	779 376,60
Compte 001 (déficit d'investissement reporté)	26 131,85

GUY CROZET  
Président de séance

Xavier COHAS  
Secrétaire de séance

(N° 11\_06AVR\_2025)

Objet : Délibération sur le budget primitif - ST MARCEL D'URFE COMMUNE 2025

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 de la Commune ST MARCEL D'URFE COMMUNE,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,  
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

#### **DELIBERE ET DECIDE :**

##### **ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune de ST MARCEL D'URFE pour l'année 2025 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 1 316 510,35**

**En dépenses à la somme de : 1 316 510,35**

##### **ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

##### **DÉPENSES**

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
011	Charges à caractère général	471 791,64
012	Charges de personnel, frais assimilés	115 500
014	Atténuations de produits	42 100
042	Section à section	227 475,27
65	Autres charges de gestion courante	98 759,63
66	Charges financières	5 400
67	Charges spécifiques	5 000

68	Dot. aux amortissements et provisions	8 450,06
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNE MENT</b>		<b>974 476,6</b>

## RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	779 376,6
042	Section à section	4 000
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 800
73	Impôts et taxes	2 500
731	Fiscalité locale	102 500
74	Dotations et participations	73 700
75	Autres produits de gestion courante	10 100
77	Produits spécifiques	500
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNE MENT</b>		<b>974 476,6</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	93 851,9
001	Solde d'exécution section investissement	26 131,85
041	Opérations patrimoniales	12 950
126	Salle des fetes	40 000

167	Le Relais d'Urfé	20 000
170	Etude d'une carte communale	5 000
172	Voirie forestière	5 000
174	Aménagement terrain proche court te	5 000
176	Numérisation actes etat civil - réf	1 000
177	Aménagement cimetièrè	5 000
182	Signalisations et sécurité	5 000
185	Église	60 000
191	ONA	13 000
192	Aménagement du bourg	5 000
194	CHAPELLE DE LA CHIRAT	1 000
195	AMENAGEMENT HAMEAU	1 000
196	Mairie	28 100
197	Appartements mairie	5 000
198	Appartement Presbytère	5 000
199	Local Technique	5 000
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>342 033,75</b>

## RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	58 596,48
040	Section à section	227 475,27
172	Voirie forestière	2 750
174	Aménagement terrain proche court tennis	9 000

182	Signalisations et sécurité	12 893
197	Appartements mairie	12 000
200	EGLISE/ REFECTION INTERIEURE	19 319
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSE MENT</b>		<b>342 033,75</b>

GUY CROZET  
Président de séance

Xavier COHAS  
Secrétaire de séance

(N° 12 07AVRIL 25)

Vote des taxes locales

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il convient de déterminer le taux des différentes taxes locales (foncière bâti, foncière non bâti, CFE, taxe d'habitation). Il rappelle que depuis 2021, la suppression de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales (THRP) se traduit pour les communes par une modification de la nature des ressources perçues. La suppression de Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales sera ainsi totalement compensée par le transfert à notre profit de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB). Pour supprimer les écarts de produits générés par ce transfert, un dispositif d'équilibrage est mis en place Il rappelle les taxes en vigueur

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe le taux des différentes taxes locales ainsi :

- taxe foncière (bâti) : 19.94%
- taxe foncière (non bâti) : 24,20 %
- taxe d'habitation : 9.5 %
- CFE : 19.52 %

GUY CROZET  
Président de séance

Xavier COHAS  
Secrétaire de séance

(N° 13\_08AVR\_2025)

*Clôture du budget annexe Lotissement du château*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de St Marcel d 'Urfé a réalisé un lotissement communal « Le Château » de 4 lots sur un terrain communal.

A ce jour, il ne reste plus qu'un seul terrain constructible, n'étant plus attaché et soumis au règlement du Lotissement du Château. Il n'y a donc plus de nécessité à conserver un budget annexe.

Il convient donc de clore le budget du Lotissement Le château

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Prononce la clôture du budget annexe du Lotissement Le Château au 30 avril 2025,
- Dit que les résultats de clôture du budget annexe du Lotissement Le Château de l'exercice 2024 seront repris au budget communal 2025,
- Approuve la prise en charge par le budget communal 2025 du déficit du budget annexe du Lotissement Le Château constaté à la clôture de l'exercice.
- Habilité M Le Maire, ou son représentant, à signer tout acte assurant la bonne exécution de la présente, notamment pour une éventuelle régularisation de la TVA.

GUY CROZET  
Président de séance

Xavier COHAS  
Secrétaire de séance

(N° 14\_09AVR\_2025)

*Adoption du Plan de Formation Mutualisé 2025-2027 au profit des agents de « la Commune de St Marcel d 'Urfé »*

Monsieur le Maire donne la parole à son adjoint Michel Grosbellet pour présenter le dossier Plan de formation à l'ordre du jour. Celui-ci rappelle aux membres du Conseil municipal que :

Le droit à la formation professionnelle tout au long de la vie est reconnu par les statuts de la fonction publique territoriale pour tous les agents de la collectivité, quel que soit leur statut : titulaire, stagiaire ou contractuel.

Outil de gestion des ressources humaines parallèle et complémentaire au recrutement, à la mobilité, à la gestion des carrières et à l'évaluation, la formation permet aux agents publics d'acquérir, maintenir et développer des compétences nécessaires à la réalisation des missions de service public. Elle contribue ainsi à la qualité du service rendu à l'utilisateur.

L'article L423-3 du CGFP impose aux collectivités et établissements publics territoriaux

d'établir un plan de formation annuel ou pluriannuel qui détermine le programme d'actions de formation prévues.

Le CDG42 propose un plan de formation mutualisé établi sur la base du recensement effectué en collaboration avec le CNFPT auprès des collectivités de la Loire de moins de 50 agents.

Le recensement annuel permet d'analyser par territoire les besoins de formation et l'expression des demandes. La réponse formation est ainsi adaptée, locale, efficace, compte-tenu des effectifs et des moyens.

Ce plan de formation mutualisé -qui s'appliquera au cours des années 2025, 2026 et 2027- a été présenté pour avis au Comité Sociale Territorial en date du 21 novembre 2024.

Les axes du plan de formation mutualisé sont les suivants :

- Axe 1 : S'informer pour actualiser ses connaissances
- Axe 2 : Se professionnaliser et se perfectionner dans son cœur de métier
- Axe 3 : Prévenir les situations à risques et être acteur de la santé et sécurité au travail
- Axe 4 : Permettre et inciter les agents à être acteurs de leurs parcours professionnels
- Axe 5 : Intégrer le développement durable dans les pratiques professionnelles

Il est par ailleurs rappelé que l'organisation des départs en formation relève de la responsabilité de l'autorité territoriale et de la hiérarchie, garante du bon fonctionnement du service. Il est proposé d'adopter un règlement de la formation qui définit les modalités pratiques d'exercice de la formation, de prise en charge des frais de déplacement et de la gestion des formations à titre personnel ainsi que le budget prévu pour leur financement.

Après débat, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de :

1. Approuver le plan de formation mutualisé (PFM 2025/27) tel que présenté et annexé à la présente délibération,
2. Approuver le règlement de formation tel que présenté et annexé à la présente convention

GUY CROZET  
Président de séance

Xavier COHAS  
Secrétaire de séance

*(N° 15\_10AVR\_2025)*

*Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire*

M. le Maire expose au conseil qu'en application de l'article L 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales une nouvelle composition des EPCI à fiscalité propre doit être fixée à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux ;

Cette nouvelle composition est déterminée soit par accord local à la majorité qualifiée des communes membres ou à défaut d'accord selon la procédure légale en application des dispositions des II, III, IV et V de l'article L 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales.

Vu l'article L 5211-6-1 I du code général des collectivités territoriales ;

Vu la proposition émanant du bureau communautaire ;

Considérant que la commune de Saint Marcel d'Urfé est membre de la communauté de Communes du Pays d'Urfé,

Considérant qu'en cas d'accord local, les communes membres doivent délibérer sur cette nouvelle composition au plus tard le 31 août de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux ;

Considérant qu'en cas d'accord local, le nombre total de sièges ne peut excéder de plus de 25% la somme des sièges qui seraient attribués en application de la procédure légale de droit commun qui tient compte de la population de chaque commune ;

Après en avoir délibéré (modalités de vote) à préciser, le conseil municipal

1/ approuve le nombre et la répartition suivante :

Commune	Population municipale	Répartition des sièges
St Just en Chevalet	1145	6
Crémeaux	913	4
Chérier	562	2
Les Salles	522	2
St Priest la Prugne	412	2
Champoly	315	2
La Tuilière	273	2
St Marcel d'Urfé	269	2
Jure	245	2
St Romain d'Urfé	235	2
Chausseterre	213	1
<b>Total</b>	<b>5104</b>	<b>27</b>

2/ demande à M. le préfet de vérifier si l'accord local a été valablement conclu en constatant par arrêté la composition qui en résulte.

GUY CROZET  
Président de séance

Xavier COHAS  
Secrétaire de séance

(N° 16B\_11AVR\_2025)

*Placement financier*

Monsieur le Maire explique aux membres de son conseil municipal qu'il est désormais possible d'effectuer des placements dans les collectivités. Il donne le cadre juridique et les conditions d'origine des fonds. De même, il informe des produits de placements autorisés (compte à termes et les valeurs déposées sur un compte titre) .Il rappelle que les besoins de financement de la collectivité sont couverts par les produits de chaque exercice et que la commune a un seul emprunt en cours. Il dresse la liste des différentes ventes ou dons qui pourraient constituer le capital à placer. Il est proposé au conseil de voter le montant du capital à placer et support

Après discussion des propositions présentées, Monsieur le Maire demande à son conseil de se prononcer.

Oùï l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de placer la somme de 177 000€
- demande l'ouverture d'un CAT (compte à terme) d'une **durée du placement** de 12 mois avec un taux d'intérêt nominal de 2.08 %
- donne la mission à M Le Maire de solliciter l'autorisation de M. Le Trésorier Payeur Général et de le charger de réaliser cette opération dès que possible.
- donne tout pouvoir à M Le Maire pour signer les documents nécessaires.

GUY CROZET  
Président de séance

Xavier COHAS  
Secrétaire de séance

Ainsi fait l'an, mois, jour que dessus

DATE	NUMERO	OBJET
03/04/2025	06_01AVR_2025	Budget primitif - LOTISSEMENT COMMUNAL ST MARCEL D'URFE 2025
03/04/2025	07_02AVR_2025	LOTISSEMENT : CFU/RESULTATS 2024
03/04/2025	08_03AVR_2025	Budget primitif - SERVICE ASSAINISSEMENT DE SAINT MARCEL D'URFE 2025
03/04/2025	09_04AVR_2025	ASSAINISSEMENT : CFU/ RESULTATS 2024
03/04/2025	10_05AVR_2025	Collectivité : CFU / résultats 2024
03/04/2025	11_06AVR_2025	Collectivité : adoption du BP 2025
03/04/2025	12_07AVRIL_25	Vote des taxes locales
03/04/2025	13_08AVR_2025	Clôture du budget annexe Lotissement du château
03/04/2025	14_09AVR_2025	Adoption du Plan de Formation Mutualisé 2025-2027 au profit des agents de « la Commune de St Marcel d 'Urfé »
03/04/2025	15_10AVR_2025	Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire
03/04/2025	16B_11AVR_2025	Placement financier

GUY CROZET  
Président de séance

Xavier COHAS  
Secrétaire de séance